

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET A 17H30

- * - * -

Présents & représentés : 34 présents, 5 représentés.

1	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Opération de requalification urbaine de l'Avenue du Commandant Guilbaud - Approbation du protocole-type relatif aux établissements occupant actuellement le domaine public par des terrasses couvertes et fermées
----------	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du protocole-type avec les exploitants et propriétaires des établissements occupant actuellement le domaine public par des terrasses couvertes et fermées ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer ce protocole avec chacun des exploitants et propriétaires concernés ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tous documents y afférents ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

2	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Travaux pour l'aménagement de la place Saint-Jean - Quartier de Boulouris Convention d'accompagnement. Mission de conseil pour la programmation de l'aménagement de la place Saint-Jean et ses abords à Boulouris
----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le CAUE-Var jointe en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

3	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Travaux pour l'aménagement de la place Charles GIANNETTI - Quartier d'Agay Convention d'accompagnement. Mission de conseil pour la programmation de l'aménagement de la place Charles GIANNETTI à Agay
----------	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRESENTS et REPRÉSENTÉS,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le CAUE-Var jointe en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

4	RESSOURCES HUMAINES	Organisation du temps de travail
----------	----------------------------	----------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ABROGE et remplace la délibération n° 21 du 12 décembre 2001 ayant pour objet l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) par la présente délibération ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant en charge des Ressources Humaines à signer le protocole sur le temps de travail et tout document s'y rapportant.

5	RESSOURCES HUMAINES	Mise en place d'un programme d'innovation dans la gestion des ressources humaines
----------	----------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la mise en place d'un programme d'innovation dans la gestion des ressources humaines, tel qu'annexé.

6	RESSOURCES HUMAINES	Refonte du Régime tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
----------	----------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

AUTORISE la mise en œuvre d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités décrites. Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de la paie du mois de septembre 2021 ;

INSCRIT les dépenses afférentes à la présente délibération au chapitre 012 pour l'exercice 2021 et suivants ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.

7	RESSOURCES HUMAINES	Mise à disposition à temps partiel d'un cadre territorial de la ville de Saint-Raphaël au profit du Centre Communal d'Action Sociale
----------	----------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition telle qu'annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tous documents afférents.

8	RESSOURCES HUMAINES	Mise à disposition à temps partiel d'un agent de la régie du Théâtre Le Forum Fréjus/Saint-Raphaël auprès de la ville de Saint-Raphaël
----------	----------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires au chapitre 012.

9	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Convention de mise à disposition de personnels communaux auprès d'associations sportives locales - saison 2021/2022
----------	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention « type » de mise à disposition de personnel municipal, jointe en annexe, à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël et chaque association bénéficiaire ;

DÉCIDE que chaque mise à disposition de personnel, telle que jointe en annexe, fera l'objet d'une convention individuelle ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

10	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Création d'un site patrimonial remarquable - Étude préalable - Approbation du périmètre SPR « le centre ancien et ses faubourgs immédiats, Notre-Dame et les Cazeaux »
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE le périmètre du Site Patrimonial Remarquable « Le centre-ville et ses faubourgs immédiats, Notre Dame et les Cazeaux » conformément au dossier annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à transmettre au préfet de région l'étude préalable relative à l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable pour saisine de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à présenter en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture les résultats de l'étude et le projet de périmètre de Site Patrimonial Remarquable de Saint-Raphaël ;

AUTORISE M. LE MAIRE à accepter l'organisation de l'enquête publique par le préfet de département.

11	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Création d'un Site Patrimonialement Remarquable - Etude Préalable - Approbation du périmètre SPR « La frange littorale de Santa Lucia à Boulouris »
----	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE le périmètre du Site Patrimonialement Remarquable « La frange littorale de Santa Lucia à Boulouris » conformément au dossier annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à transmettre au préfet de région l'étude préalable relative à l'élaboration du Site Patrimonialement Remarquable pour saisine de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à présenter en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture les résultats de l'étude et le projet de périmètre de Site Patrimonialement Remarquable de Saint-Raphaël ;

AUTORISE M. LE MAIRE à accepter l'organisation de l'enquête publique par le préfet de département.

12	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Création d'un Site Patrimonialement Remarquable - Etude Préalable - Approbation du périmètre SPR « Le Trayas »
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE le périmètre du Site Patrimonialement Remarquable « le Trayas » conformément au dossier annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à transmettre au préfet de région l'étude préalable relative à l'élaboration du Site Patrimonialement Remarquable pour saisine de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint à présenter en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture les résultats de l'étude et le projet de périmètre de Site Patrimonialement Remarquable de Saint-Raphaël ;

AUTORISE M. LE MAIRE à accepter l'organisation de l'enquête publique par le préfet de département.

13	ACQUISITIONS	Acquisition de locaux et de places de stationnement - Section BC 436 et BC 437 - Le Dramont
----	--------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, l'acquisition par la Commune au prix de 130 000 €, des locaux et places de stationnement cadastrés section BC 436 et BC 437 sis Le Dramont appartenant respectivement aux sociétés SCI Universel Invest et SCCV Estérel Parc ;

AUTORISE M. LE MAIRE, ou Madame la Première Adjointe, à signer l'acte afférent ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

14	ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS	Convention cadre relative aux conditions de mise à disposition d'un point d'eau d'incendie situé sur un terrain privé en application des obligations communales en matière de défense extérieure contre l'incendie
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la convention cadre ci-jointe, à intervenir avec les différents propriétaires concernés ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou Madame l'Adjointe Déléguée à l'Urbanisme, à signer les conventions à intervenir ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

15	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Mise à jour du règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile RCSC/CCFF
-----------	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

PREND ACTE du règlement intérieur modifié de la Réserve Communale de Sécurité Civile « RCSC/CCFF » selon arrêté municipal, joint en annexe ;

ABROGE la délibération n° 26 en date du 23 mai 2020 portant désignation du représentant de la Commune au Comité des Feux de Forêt.

16	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Modification de la charte de prévention de la Radicalisation Islamiste « Détecter - Signaler - Prévoir »
-----------	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la charte de prévention de la radicalisation islamiste « Détecter - Signaler - Prévoir » ci-annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

17	CULTURE	Adhésion de la commune de Saint-Raphaël au dispositif « Pass Culture »
-----------	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la commune de Saint-Raphaël à adhérer au dispositif gouvernemental « Pass Culture » proposé sous l'égide du Ministère de la Culture, conformément aux conditions générales d'utilisation ci-annexées ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son Adjoint délégué à signer la convention et la délégation de gestion financière ci-annexées ;

DIT que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

18	CULTURE	Festival du Rire « côté cour côté jardin » - Dispositions d'organisation et partenariats
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'organisation générale du « Festival du Rire » par la VILLE à l'Espace Félix Martin, ou sur tout autre lieu qui serait adapté à l'accueil de spectacles vivants ;

APPROUVE son déroulement dans les conditions telles que définies dans le règlement type ci-annexé, (Annexe n° 1) ;

APPROUVE les conditions des accords réciproques types proposées aux jeunes talents, (Annexe n° 2) ;

APPROUVE les conditions des accords réciproques types proposées aux membres du Jury, (Annexe n° 3) ;

APPROUVE la convention type de partenariat avec le Casino BARRIERE de SAINT-RAPHAEL pour l'organisation du Festival du Rire, telle que ci-annexée (Annexe n° 4) ;

APPROUVE la convention type de partenariat avec les associations locales pour l'organisation du Festival du Rire, telle que ci-annexée (Annexe n° 5) ;

APPROUVE la convention type de mécénat avec le bénéficiaire de l'opération caritative, telle que ci-annexée (Annexe n° 6) ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou l'Adjoint Délégué à signer les accords réciproques Ville-Jeunes Talents et Ville-Jury, les conventions de partenariat avec le Casino BARRIERE de SAINT-RAPHAEL et les associations locales, ainsi que la convention de mécénat caritatif pour l'organisation du Festival du Rire ;

APPROUVE les invitations avec les partenaires du festival du rire, les membres du Jury, les Jeunes talents et leurs accompagnants selon les modalités décrites ;

DIT que les recettes et les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

19	CULTURE	Exposition « Napoléon Bonaparte et les sables du désert » - Contrat de prêt de collections du musée Balaguier par la Ville de La Seyne-sur-Mer
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention de prêt de collections par la ville de la Seyne-sur-Mer ci-annexée ;

AUTORISE M. le MAIRE ou son adjoint délégué à signer la convention ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

20	CULTURE	Conventions de partenariat culturel entre le Campus Connecté Estérel Côte d'Azur Agglomération et la commune de Saint-Raphaël
-----------	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le principe de partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération, destiné à assurer un échange de prestations entre le Campus Connecté et les établissements culturels municipaux ;

APPROUVE les termes des conventions de partenariat avec Estérel Côte d'Azur Agglomération telles que ci-annexées ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

21	CULTURE	Cycle de prévention contre le harcèlement scolaire et extra-scolaire – Convention de partenariat avec l'association « Les Papillons »
-----------	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la mise en œuvre d'un cycle de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire et extra-scolaire, de septembre 2021 à juin 2022 ;

APPROUVE l'installation de « Boîtes aux lettres Papillons » sur le territoire communal ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « Les Papillons » ci-annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ;

APPROUVE l'octroi d'une subvention à l'association « Les Papillons » d'un montant de 500 €, afin d'apporter son soutien à la fourniture et à l'installation de « Boîtes aux lettres Papillons » ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

22	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Approbation de la convention de partenariat portant sur l'organisation de trois éditions de la SPARTAN RACE sur le territoire communal
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, portant sur l'organisation de trois éditions de la Spartan Race sur le territoire communal à intervenir entre la commune de Saint-Raphaël, la société XCHANGE SPORT AND

EVENT AG, la société SOLOLA ÉVÉNEMENT et le Pôle de Développement Touristique Estérel Côte d'Azur pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

AUTORISE M. LE MAIRE signer ladite convention et tout acte y afférent ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

23	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention type de partenariat « Première adhésion sportive gratuite pour les moins de 18 ans » entre la commune de Saint-Raphaël et les associations sportives raphaëloises
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la mise en place du dispositif « Première adhésion sportive gratuite pour les moins de dix-huit ans » ;

APPROUVE le règlement intérieur du dispositif « Première adhésion sportive gratuite pour les moins de dix-huit ans », ci-annexé ;

APPROUVE les termes de la convention-type de partenariat avec les associations « Première adhésion sportive gratuite pour les moins de dix-huit ans » ci-annexée ;

AUTORISE M. le MAIRE ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ;

APPROUVE le formulaire type ci-annexé de demande de la « Première adhésion sportive gratuite pour les moins de dix-huit ans » ;

DIT que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

24	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Adhésion à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (A.N.E.T.T.) pour 2021
-----------	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Saint-Raphaël à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente.

25	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Adhésion de la Commune à la fondation « Route de la Libération de l'Europe » (LRE)
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL | **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Raphaël à la fondation Route de la Libération de l'Europe (LRE) ;

APPROUVE les termes de l'accord de coopération joint en annexe ;

APPROUVE les termes de la charte de la fondation LRE ;

APPROUVE les termes des conditions générales régissant les accords de coopération jointes en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les documents annexés seront parallèlement signés en langue Anglaise.

26	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Gestion des arches ferroviaires commerciales par la Commune du marché et de l'avenue Victor Hugo - Convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine ferroviaire à intervenir entre la Commune et SNCF RÉSEAU - RECTIFICATIF
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention rectifiée d'occupation temporaire du domaine ferroviaire et ses conditions générales ci-annexées, par lesquelles SNCF Réseau met à disposition de la Commune l'ensemble des arches ferroviaires situées sur l'avenue Victor Hugo et sur le Marché Victor Hugo ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer la convention annexée à intervenir, entre la Commune et SNCF Réseau ;

DIT que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

27	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Gestion des arches ferroviaires commerciales par la Commune du Marché et de l'avenue Victor Hugo - Conventions de sous-occupation du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels entre la Commune et les commerçants
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les conventions types de sous-occupation temporaire du domaine ferroviaire ci-annexées, par lesquelles la Commune met à disposition des commerçants l'ensemble des arches ferroviaires ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer les conventions de sous-occupation précitées, pour les commerçants actuellement en place et pour les futurs commerçants à l'occasion de la réattribution d'arches vides ;

DIT que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

28	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Désignation des représentants - Modification de la composition de différentes commissions communales et désignation des membres
-----------	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DÉCIDE de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour procéder au remplacement des membres appelés à siéger :

- A la commission des Affaires Culturelles ;

- A la Commission Urbanisme et Permis de Construire ;
- A la Commission Bourse au Permis de Conduire ;
- A la Commission Consultative des Services Publics locaux ;
- A la Commission de Contrôle Financier ;
- Au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint Raphaël ;

CONSTATE, après appel à candidatures, la présentation de candidats uniques pour chaque poste vacant au sein des différentes commissions.

SONT DONC DÉSIGNÉS :

- Mme Nathalie OUDOT
- M. Gérard BONNAL

en qualité de membres titulaires deux membres titulaires pour siéger à la commission des Affaires Culturelles ;

SONT DONC DÉSIGNÉES :

- Mme Nathalie OUDOT
- Mme Sylvie BLANC

en qualité de membres titulaires pour siéger à la Commission Urbanisme et Permis de Construire ;

EST DONC DÉSIGNÉ :

- M. Bernard SABY en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Finances et Travaux ;

EST DONC DÉSIGNÉE :

- Mme Nathalie OUDOT en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Bourse au Permis de Conduire ;

EST DONC DÉSIGNÉE :

- Mme Nathalie OUDOT en qualité de membre suppléant pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Raphaël ;

EST DONC DÉSIGNÉ :

- M. Michel KAIDOMAR en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics locaux ;

EST DONC DÉSIGNÉ :

- M. Nicolas MARTY en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission de Contrôle Financier ;

SONT DONC DÉSIGNÉS :

- Mme Nathalie OUDOT
- M. Jimmy JEANPIERRE

en qualité de membres suppléants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics locaux ;

SONT DONC DÉSIGNÉS :

- Mme Nathalie OUDOT
- M. Jimmy JEANPIERRE
- M. Jacques GENOUX

en qualité de membres suppléants pour siéger à la Commission de Contrôle Financier.

29	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et désignation d'un Suppléant
-----------	-------------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DÉCIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSTATE après appel de candidature, la présentation de la candidature unique de M. Jimmy JEANPIERRE ;

EST DONC DÉSIGNÉ M. Jimmy JEANPIERRE en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

30	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale et désignation d'un Administrateur
-----------	-------------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DÉCIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSTATE après appel de candidature, la présentation de la candidature unique de Mme Nathalie OUDOT ;

EST DONC DÉSIGNÉE Mme Nathalie OUDOT en qualité de membre administrateur pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

31	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au Syndicat de l'ASA FLEUVE AGAY AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN
-----------	-------------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DÉCIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSTATE après appel de candidature, la présentation de la candidature unique de Mme Yvonne ZUCCO ;

EST DONC DÉSIGNÉE Mme Yvonne ZUCCO en qualité de membre titulaire, représentant de la commune à l'ASA FLEUVE AGAY AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN.

32	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention à l'Association Jazz and Sea
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 1 500 € au profit de l'association « Jazz and Sea » au titre de l'année 2021 ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

33	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention à l'Association Groupe Vocal VOIX SI VOIX LA
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 1 000 € au profit de l'association « Voix Si Voix La » au titre de l'année 2021 ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

34	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention à l'Association l'Atout Forme
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € en faveur de l'association « L'atout Forme » au titre de l'année 2021 ;

DIT que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021.

35	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Estérelles
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € en faveur de l'association « Les Esterelles » au titre de l'année 2021 ;

DIT que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021.

36	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Union Nationale des Sapeurs-Pompiers du Var
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
N'ayant pas pris part au vote	M. SPINNHIRNY

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'association « Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var » pour l'action de soutien en faveur des anciens Sapeurs-Pompiers ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

37	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Amis de la Basilique
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
N'ayant pas pris part au vote	Mme LOMBARD

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association « Les Amis de la Basilique » en aide à l'organisation de concerts d'orgues pendant la période estivale ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

38	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention à l'Association Toucher Détente Relationnel SP
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 600 € au profit de l'association « Toucher Détente Relationnel SP » ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

39	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Un Chef à la Mer
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € en faveur de l'association « Un Chef à la Mer » au titre de l'année 2021 ;

DIT que les crédits correspondants seront prélevés sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021.

40	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Boule du XV ^{ème} Corps »
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association « La Boule du XV^{ème} Corps » ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

41	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Les Amis de la Petite Boule »
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « Les Amis de la Petite Boule » ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

42	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club Alpin Français de l'Estérel
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Club Alpin Français de l'Estérel ;

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Club Alpin Français de l'Estérel ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

43	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société des Joutes Raphaëloises
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € à la Société des Joutes Raphaëloises pour l'édition de son livre « Honneur, tradition et gloire » ;

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la finale du Championnat de Saint-Raphaël de joutes provençales au port Santa Lucia ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

44	SUBVENTIONS	Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE des subventions exceptionnelles aux associations ci-dessous visées :

Association Saint-Raphaël Var Handball	28.788,95 €
Saint-Raphaël Triathlon	16.137,34 €
Association Jeunes Sportifs Raphaëlois	7.596,77 €
Omnium Cycliste Raphaëlois	3.922,57 €
Club Nautique de Saint-Raphaël	2.047,34 €
Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien	1.953,96 €
MONTANT TOTAL	60.446,93 €

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions correspondantes.

45	DIVERS	Abrogation de la délibération n° 41 du 10 juin 2021 portant conclusion d'une convention d'objectifs entre la commune de Saint-Raphaël et l'Association Golf et Tennis Club de Valescure
-----------	---------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
N'ayant pas pris part au vote	Mme MEYER

PREND ACTE de l'annulation de la manifestation « 25^{ème} défilé d'élégance automobile » ;

ABROGE la délibération n° 41 du 10 juin 2021 portant conclusion d'une convention d'objectifs entre la commune de Saint-Raphaël et l'association Golf et Tennis Club de Valescure.

46	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables
-----------	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ADMET en non-valeur les créances de l'état n°5168480533 du 8 juillet 2021 ;

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au budget primitif de 2021, chapitre 65, fonction 01, natures 6451 et 6452.

47	DIVERS	Lissage de l'apurement des créances irrécouvrables
----	--------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

PREND ACTE d'un plan d'apurement des créances supposées, à date, irrécouvrables, sur 6 ans à hauteur de 57 000 € par an, à compter de l'exercice 2022, selon une liste établie en collaboration étroite avec le comptable public.

48	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Coordination des travaux avec les concessionnaires
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

PREND ACTE de la méthode de gestion actée avec les concessionnaires ;

PREND ACTE du document annexé à la présente.

49	ALIÉNATIONS	Aliénation d'un véhicule
----	-------------	--------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

APPROUVE l'aliénation, au bénéfice de la société « CHOPARD ESTÉREL » du véhicule décrit ci-dessus au prix de 5 000 € TTC ;

DÉCIDE du retrait de l'inventaire communal du véhicule décrit ci-dessus ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

50	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Régie des Ports Raphaëlois - Rapport d'activité exercice 2020
----	---------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la Régie des Ports Raphaëlois.

51	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Régie des Parkings Raphaëlois - Rapport d'activité exercice 2020
----	---------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la Régie des Parkings Raphaëlois.

52	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Contrat de Partenariat Public Privé MULTIPLEXE - Rapport d'activité exercice 2020
----	---------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la société CARI MULTIPLEXE (FAYAT).

53	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Casino BARRIÈRE de SAINT-RAPHAËL - Rapport d'activité exercice 2019-2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2019-2020 du Casino BARRIÈRE de SAINT-RAPHAËL.

54	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Port du Poussaï - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers du Port du Poussaï.

55	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	SARL LE TOTEM (Tiki Plage) - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la SARL LE TOTEM (Tiki plage).

56	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Plage LE MALIBU - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la Plage LE MALIBU.

57	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	LE SANDY PLAGE - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 du Sandy Plage.

58	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	LE ROCHER - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la Plage Le Rocher.

59	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	L'EPUISETTE PLAGE - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de l'Epuisette Plage.

60	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	TORTU PLAGÉ - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de Tortu Plage.

61	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Fourrière - Rapport d'activité 2020
----	------------------------------	-------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la société Euro Service Dépannage.

62	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	CREMATORIUM - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la Société du Crématorium de Saint-Raphaël.

63	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	EUROPLONGÉE - Rapport d'activité exercice 2020
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la société EUROPLONGÉE.

64	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Concession de distribution publique de gaz - GRDF - Rapport d'activité 2020
----	------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

65	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Concession de distribution d'électricité - ENEDIS - Rapport d'activité
----	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
----------------------	------------

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la concession de distribution d'électricité ENEDIS.

66	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité
----	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
----------------------	---------------

DIT qu'afin de compléter librement sa composition au besoin, il n'y a pas lieu de fixer un nombre maximum de membres de cette Commission, sous réserve du respect de la liste des représentants prévues par les dispositions de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

MODIFIE les termes de la délibération n° 13 en date du 10 juillet 2020 en ce qu'elle a fixé une fourchette de 15 à 20 pour le nombre de membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

PRÉCISE que la liste nominative des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité sera fixée par arrêté municipal.

67	DIVERS	Compte rendu de délégation de compétences accordées à Monsieur Le Maire
----	--------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE
-----------------------------	-------------------

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes, au cours de la période allant du 4 mars 2021 au 6 juillet 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le **05 AOUT 2021**

LE MAIRE,

